



# BORDEAUX MÉTROPOLE

**Président**

CNDP

Madame Marianne Azario  
Madame Esmeralda Tonicello  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Bordeaux, le **29 JUIN 2022**

objet : Suivi de la concertation préalable du Champ Captant des landes du Médoc  
nos références : DA/CP/CAE2/2022/0041  
vos références : Courrier du 13 mai 2022  
pièce jointe : Tableau de suivi des actions post-concertation

Mesdames les garantes,

Par courrier du 13 mai dernier, vous attirez mon attention sur l'importance de satisfaire la phase de reddition des comptes de la concertation préalable du public, qui s'est déroulée du 26 octobre au 21 décembre 2021, pour laquelle vous avez rendu votre bilan le 21 janvier dernier.

Comme vous le mentionnez, Bordeaux Métropole s'est engagée par délibération de son Conseil le 25 mars dernier à prendre en compte l'ensemble de vos demandes de précisions et recommandations d'ici au dépôt du dossier d'enquête publique.

A cette fin, je vous prie de trouver ci-joint le tableau annexé à votre bilan dûment renseigné des éléments de connaissance à date. Ce tableau de synthèse permet un suivi de la prise en compte de vos demandes et recommandations par la Métropole. Il sera déposé sur le site de la participation du public dédié au projet, ainsi que votre courrier et la présente, et sera actualisé autant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les garantes, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Alain Anziani  
Président de Bordeaux Métropole  
Maire de Mérignac



BORDEAUX MÉTROPOLE  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

Affaire suivie par Delphine Angibault  
Direction de l'eau  
Tél. 05.56.93.67.89  
[d.angibault@bordeaux-metropole.fr](mailto:d.angibault@bordeaux-metropole.fr)



**Suivi de la prise en compte par Bordeaux Métropole  
des demandes de précisions et recommandations des garantes**

**Le 17/06/2022**

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable			
Demande de précisions et/ ou recommandations 21/01/2022	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou nécessitant des compléments de réponse			
1. Des éléments de précision quant à la méthode d'évaluation des impacts potentiels du projet sur l'écosystème forestier au-delà du pin maritime	Dans le cadre de la procédure réglementaire applicable au projet, a minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un inventaire faune-flore-zone humide</li> <li>Réalisation d'une étude d'impact réglementaire</li> </ul> Les méthodes d'évaluation seront précisées dans les document afférents.	2020 → dépôt du dossier d'autorisation	Marché public dédié
2. Des éléments de précision sur les modalités de partage de la ressource avec une prospective des besoins en eau potable des différents territoires dans le périmètre du projet.	Existence du SAGE « Nappes Profondes » : définition des volumes globaux prélevables et conciliation des usages Existence d'une inter-CLE "Nappes Profondes" et "Lacs Médocains" depuis 2014 Arrêtés globaux de prélèvements encadrant les prélèvements		Bordeaux Métropole membre de la CLE Bordeaux Métropole membre
3. L'analyse par le maître d'ouvrage des propositions formulées à la concertation (reproduites en caractères gras dans la synthèse des observations).	Elaboration du Schéma Stratégique Départemental de l'Eau Potable de la Gironde piloté par le Département 33 Réponses en cours de préparation par Bordeaux Métropole	A priori 2024 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022	DDTM Bordeaux Métropole membre du comité technique et du comité de pilotage Equipe projet
4. L'analyse par le maître d'ouvrage des données de terrain recueillies par le collectif de forestiers sur plusieurs années (étude fournie à la concertation disponible sur le site).	Bordeaux Métropole s'engage à analyser les données collectées par le collectif de forestier (25/03/2022).	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	Appui du BRGM dans le cadre des modélisations du champ captant
5. Une question souvent posée : à partir de quel niveau de rabattement de nappe le pin maritime serait-il en danger ?	Bordeaux Métropole s'engage à se rapprocher de l'INRAE pour apporter une réponse à cette question (25/03/2022).	Sous 3 mois	L'INRAE a apporté une réponse le 15 avril dans son document intitulé "Champ captant des Landes du Médoc : Contribution de l'INRAE aux questionnements soulevés par l'AMAF lors de l'audience publique du 02/12/2021 à Saumos". Ce document est publié sur le site de la concertation. L'INRAE a informé Bordeaux Métropole qu'elle restait à la disposition de l'AMAF ou autres acteurs concernés pour les recevoir, ou se déplacer sur place, et présenter ses résultats, les outils de modélisation utilisés et les travaux en cours avec ce modèle, et inversement, compléter ses informations avec l'expertise et les informations des forestiers et acteurs en situation.
6. Produire une synthèse en français du document de l'INRAE intitulé « article sensibilités et incertitudes du modèle INRA »	Bordeaux Métropole s'engage à se rapprocher de l'INRAE pour pouvoir diffuser une synthèse en français du document (25/03/2022).	Sous 3 mois	Document publié le 03/05/2022 sur le site Bordeaux Métropole dédié au projet dans la rubrique "Publications & Documents" sous l'intitulé « Sensibilités et incertitudes du modèle INRA » <a href="https://www.bordeaux-metropole.fr/Grands-projets/Grands-territoires-de-projets/Champ-captant-des-landes-du-Medoc">https://www.bordeaux-metropole.fr/Grands-projets/Grands-territoires-de-projets/Champ-captant-des-landes-du-Medoc</a>

Demande de précisions et/ ou recommandations 21/01/2022	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b>			
1. La constitution d'un comité de suivi du projet à gouvernance plurielle avec publication des résultats de suivis et des comptes-rendus des réunions de travail. La gouvernance plurielle, au-delà de constituer un élément central en faveur de la participation, permettrait que les parties prenantes s'enrichissent mutuellement de leur différence de vision.	Bordeaux Métropole s'engage à mettre en place un comité de suivi du projet, dénommé Comité de suivi (COSUI)	Après la période électorale de 2022	Equipe projet – information envoyée pour une 1ère réunion été 2022
2. Des modalités de garantie de transparence de l'observatoire du champ captant.	Les modalités de mise en place et de fonctionnement de l'observatoire seront définies en concertation avec les parties prenantes.	2 <sup>nd</sup> semestre 2022	Ce sujet sera traité lors de la mise en place du comité de suivi. Le mode de pilotage de l'observatoire doit être défini entre les différents acteurs ; Bordeaux Métropole ne peut être le pilote mais sera un contributeur.
3. La poursuite du dialogue avec les territoires sur les choix de tracés qui ont occupé peu de place dans la concertation.	Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre le dialogue avec les territoires sur l'avancée du projet et la définition des tracés.	D'ici l'été 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de réunions "point d'étape" avec les parties prenantes &gt; La 1ère s'est tenue le 16/05/2022 au Porcé.</li> <li>• Rencontres spécifiques avec les collectivités concernées pour discuter des options techniques pouvant impacter la collectivité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rencontres en mars et avril 2022 avec la mairie du Temple sur le choix de la parcelle qui recevra la station de pompage</li> <li>&gt; Echanges en mars et avril 2022 avec les services techniques de St Médard en Jalles, les référents OIM secteur aéroport, la DG Mobilité de Bordeaux Métropole et les services référents du Camp de Souge sur les tracés de la conduite d'adduction</li> </ul> </li> </ul>
4. La transparence et le partage des données environnementales recueillies dans le cadre des études à venir.	Bordeaux Métropole s'engage à communiquer les relevés de l'instrumentation du milieu superficiel et les rapports d'études environnementales	Dès que les éléments sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevés de l'instrumentation du milieu superficiel disponible à la demande par e-mail (à adresser à champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr) en attendant que les données puissent être déposées sur les plateformes nationales : ADES (données piézométriques) et Hydroportail (données de plans et cours d'eau)</li> </ul>
5. La contextualisation du projet dans une politique globale de l'eau à l'échelle du département, intégrant une réflexion sur l'association active des usagers de l'eau. Cette réflexion pourrait prendre la forme d'une convention citoyenne.	Ce sujet ne peut pas être traité à la seule échelle de Bordeaux Métropole.		Le Schéma Stratégique Départemental de l'Eau Potable de la Gironde piloté par le Département est en cours d'élaboration. La Régie de l'eau Bordeaux Métropole est en cours de construction. Il est prématuré de prendre des engagements sur une convention citoyenne à ce jour.
6. La poursuite de l'information et de la participation du public sur ce projet au-delà de la présente concertation préalable.	Bordeaux Métropole s'engage poursuivre l'information et la participation du public au-delà de la concertation préalable	D'ici l'enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une lettre d'information pour présenter l'avancée du projet et des événements marquants des deux derniers mois.</li> <li>• Alimentation « au fil de l'eau » du site projet avec les éléments d'avancée du projet</li> <li>• Tenue de réunions d'informations</li> </ul>